

La demi-pension au lycée Thomas Hélye

La demi-pension est assurée au restaurant scolaire (self situé sur le site de Sainte Chantal) de l'établissement dont la gestion est confiée à la société SCOLAREST.

L'accès au service de restauration du lycée est réservé aux élèves du lycée, aux enseignants, aux membres du personnel et aux personnes qui sont invitées par le chef d'établissement.

La restauration du lycée est ouverte de 11h30 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En début d'année scolaire, une carte personnalisée est délivrée à chaque nouvel élève qui a demandé à être inscrit à la demi-pension. Cette carte à puce, qui nous permet d'enregistrer le passage au self, est valable pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement. En cas de perte, la demande de renouvellement se fera dans les plus brefs.

Une nouvelle carte sera remise à l'élève contre la somme de 5 €.

CETTE CARTE EST STRICTEMENT PERSONNELLE ET NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE PRÊTÉE OU CÉDÉE.

Inscription à la demi-pension

L'inscription à la demi-pension se fait à l'année. Elle est réalisée par écrit en complétant le dossier de rentrée.

À la rentrée, une fiche complémentaire sera distribuée, pour permettre à chacun de définir le nombre de repas qu'il prendra chaque semaine. Il est possible de s'inscrire comme demi-pensionnaire pour 1, 2, 3 jours ou pour les 4 jours en fonction de l'emploi du temps, des semaines paires, impaires...

Le choix du régime et du nombre de repas pris par semaine doit être définitif au plus tard 2 semaines après la première journée de l'ouverture de la restauration en septembre.

Changement de régime

- Il est possible de changer de régime uniquement au retour des vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver ou de printemps.
- La demande se fait par écrit auprès de la comptabilité ou de l'accueil au plus tard avant le départ en vacances précédant la demande de changement. Un élève qui décide de ne plus être demi-pensionnaire doit rendre sa carte au service de la comptabilité du lycée.

Repas proposés aux demi-pensionnaires

- Le repas complet est composé de :
 - o Une entrée au choix parmi une variété de salades composées, charcuteries, crudités....
 - o Un plat parmi 2 au choix,
 - o Un légume parmi 2 au choix ou un panaché des 2 légumes,
 - o Un fromage ou un dessert parmi une variété de laitages, fruits, pâtisseries, compotes diverses.

- La formule sandwich (s'inscrire avant 9 h 50 ou la veille auprès de la vie scolaire :
 - o Sandwich du jour (jambon, dinde, thon)
 - o Chips
 - o Moelleux au chocolat ou beignet
 - o Eau ou jus d'orange

- Lors d'une sortie scolaire, la formule sandwich est fournie aux élèves demi-pensionnaires.

Repas proposés aux externes

Les élèves externes qui souhaitent prendre leur repas au lycée bénéficient des mêmes propositions que les élèves demi-pensionnaires « Repas complet » et « Formule sandwich ». Ils peuvent aussi opter pour d'autres formules moins complètes. Voir affichage à la restauration.

Les menus

Les menus sont établis par la société SCOLAREST. Ils sont affichés à la restauration et sont accessibles par avance sur le site internet du lycée.

Facturation

La facturation est réalisée en début d'année. Le mode de règlement est celui qui a été choisi par chaque famille dans le dossier de rentrée. Pour l'année scolaire 2019-2020, le prix du repas pour un demi-pensionnaire est de 5,80 €.

Deux régulations (suite à des absences justifiées pour maladie) sont réalisées en fonction du nombre de repas pris. La première fin janvier et l'autre en fin d'année.

Pour un externe, le prix du repas est fixé à 6,10 € pour l'année scolaire 2019-2020. Un élève externe paye son repas en espèce à la caisse de la société SCOLAREST.

Accès à la restauration

En début d'année, les « Priorités de passage » sont établies pour les élèves qui ont un temps restreint pour prendre leur repas. Cette carte est présentée au surveillant qui est à l'entrée du self.

Un élève demi-pensionnaire, valide son passage à la restauration en passant sa carte devant le lecteur qui est placé à la fin de la rampe de service. S'il a oublié ou perdu sa carte, le pointage sera réalisé manuellement par la personne qui contrôle le passage.

Nous comptons sur la vigilance et la compréhension de chacun pour éviter les oublis de carte qui gênent le bon fonctionnement de la chaîne de service. Un élève demi-pensionnaire qui n'est pas en possession de sa carte pour prendre son repas sera susceptible d'avoir un temps d'attente supplémentaire.

Un élève externe paye son repas à la caisse qui est située en fin de rampe de service.

Commission restauration

Une commission restauration est organisée tous les ans au sein du lycée. Elle est constituée :

- D'élèves volontaires parmi les élus au conseil de vie lycéenne ;
- De représentants de l'Association des Parents d'Élèves (APEL) ;
- De représentants des professeurs et du personnel qui déjeunent au lycée ;
- De personnels de vie scolaire et des représentants du conseil de direction
- Des représentants de la société SCOLAREST.